



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes

Certains ont réussi... pourquoi ? Étude de cas réel de gestion de risque

Par

Lise Gervais, présidente du comité de retraite

Avril 2013

1

L'origine du Régime



Un projet collectif initié en 2004 par Relais-femmes et le CFP

- Politique gouvernementale sur l'action communautaire (2004) : importance d'un régime de retraite pour atténuer la précarité des personnes salariées et favoriser la rétention de la main-d'œuvre
- Demande d'appui au Service aux collectivités de l'UQAM pour une expertise technique et un accompagnement
- Enquête par questionnaire auprès de 5 000 groupes
- Comité de travail composé de responsables d'une quinzaine de réseaux au sein du mouvement communautaire : sensibilisation, formation et élaboration d'un projet de régime adapté aux besoins des groupes communautaires et de femmes

1

L'origine du Régime (2/2)

- De concert avec les syndicats de la FTQ, une étude actuarielle a été commandée par nous auprès de la firme d'actuaire SAI pour vérifier dans quelle mesure notre régime passerait au travers de milliers de scénarios économiques reflétant ce qui pourrait arriver au cours des 10 prochaines années
 - **La conclusion : notre régime est tout à fait viable**
- Tournée des réseaux et des régions en 2007-2008 : plus de 2000 personnes rejointes
- Suite à la décision de près de 200 groupes d'adhérer, **le Régime est en place depuis le 1er octobre 2008**



1

Un régime en place depuis le 1er octobre 2008

En avril 2013

Nombre de participantes et participants	3 450
---	-------

Salaire moyen	33 000 \$
---------------	-----------

Sexe	86% femmes
------	------------

Âge moyen	42,2
-----------	------

Nombre de groupes adhérents	433
-----------------------------	-----

Actifs	16 228 584 \$
--------	---------------

Un régime qui opère effectivement !



2

Sur quoi pourrions-nous compter après notre retraite ?



Revenus provenant des régimes publics pour une personne seule qui prend sa retraite en 2013 à 65 ans, en tenant compte du salaire gagné pendant la vie active, et en supposant qu'elle n'a aucun autre revenu

Si la personne, pendant sa vie active, a gagné un salaire égal à...

	0% du salaire industriel moyen	50% du salaire industriel moyen	75% du salaire industriel moyen	100% du salaire industriel moyen	132% du salaire industriel moyen
	0 \$	25 550 \$	38 325 \$	51 100 \$	67 500 \$
PSV	6 553 \$	6 553 \$	6 553 \$	6 553 \$	6 553 \$
RRQ	0 \$	6 075 \$	9 113 \$	12 150 \$	12 150 \$
SRG	8 885 \$	5 288 \$	3 769 \$	2 250 \$	2 250 \$
Total	15 438 \$	17 915 \$	19 434 \$	20 953 \$	20 953 \$
Taux de remplacement	N/A	70 %	51 %	41 %	31 %

Des régimes publics insuffisants,
dont le maximum n'atteint pas le seuil de pauvreté !

Des régimes publics nettement insuffisants

- Et si on pensait s'en sortir avec un petit REER pour arrondir notre revenu à 18 000 \$ ou 21 800 \$ par année, nous risquons de tomber dans la **tomber dans la « trappe fiscale »** où seulement 20% de nos retraits de REER serviront à augmenter notre revenu disponible
- Après 65 ans, les premiers 23 203 \$ de revenus (PSV, RRQ, rente de retraite, retrait d'un REER ou d'un FERR, revenus de travail ou de placements) sont frappés à la fois par la réduction du SRG et par la fiscalité (impôts et cotisations), avec un taux marginal allant de 50% à 84% ! De fait, pour se sortir de la trappe fiscale, il faut viser un revenu à la retraite qui nous met aussi au-delà du seuil de pauvreté, qui s'élève à environ 23500 \$ pour une personne seule dans une grande ville

À la limite, mieux vaut avoir des épargnes hors-REER qu'un trop petit REER : maison, Compte d'épargne libre d'impôt (CELI), actions et obligations



3

L'option retenue : Le régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes



3

Quatre raisons pour maintenir un régime de retraite à prestations déterminées (PD) et vivre ma retraite en toute sécurité

1. Il **garantit votre rente** de retraite **jusqu'à la fin de nos jours**.
2. On en a **plus pour notre argent** ! Pour le même niveau de cotisation, il permet de verser un revenu ± 2 fois plus élevé à la retraite qu'un REER ou un véhicule comparable.
3. Les risques associés au rendement et à l'espérance de vie sont supportés **collectivement**.
4. Pendant nos années de retraite, nous n'aurons pas à gérer notre portefeuille et devoir ainsi faire face aux fluctuations du marché, aux frais administratifs, au faible rendement et surtout à l'insécurité.



3

Notre choix collectif : un RRFS plutôt qu'un REER !

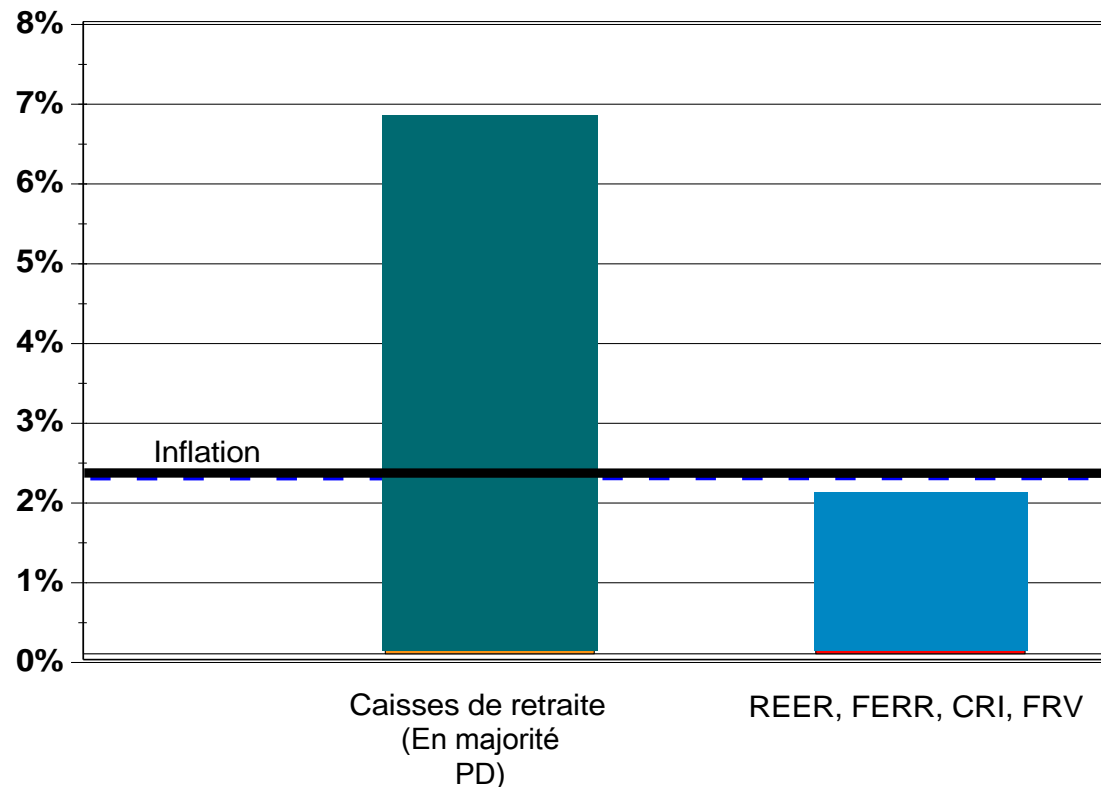
- **Sécurité** et **garantie des prestations** pour les participantes et participants **toute leur vie durant**
- **Efficience** accrue d'un régime à prestations déterminées qui permet de **verser des rentes nettement plus élevées pour le même niveau de cotisations**

**Mettre en commun nos actifs et mutualiser le risque :
une option gagnante pour tout le secteur communautaire !**



3

Les caisses de retraite : près de 3 fois le rendement des REER / CRI / FERR / FRV entre 1999 et 2005 !



Source : Barrette, Chabot et Langis, Les revenus de retraite au Québec. *Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035*. Régie des rentes du Québec, 2008. pp. 19-20.



Les REER, un véhicule moins efficient pour assurer un niveau de vie adéquat à la retraite, selon une étude récente de la Régie des rentes

« [C]ette brève analyse montre qu'il pourrait exister un écart important entre le niveau de vie à la retraite des individus qui ont accès à un régime de retraite à prestations déterminées et celui des personnes qui doivent compter uniquement sur les REER, les FERR, les CRI et les FRV. »

Source: Barrette, Chabot et Langis, Les revenus de retraite au Québec. Déterminants de la situation actuelle et projection jusqu'en 2035. Régie des rentes du Québec, 2008. pp. 19-20.

1. **Régime à prestations déterminées:** la rente acquise pour les actifs et les retraités ne peut pas être réduite.
2. **Cotisation patronale fixe.** L'employeur n'assume aucun risque en cas de déficit.
3. Participants actifs supportent le risque de déficit, MAIS...
4. ... afin de réduire la probabilité d'un déficit, le coût normal doit inclure le coût de l'indexation acquise entre aujourd'hui et la date du décès jusqu'à concurrence de 4% par année; cette indexation n'est pas garantie et sera accordée lorsque le niveau de la **réserve pour indexation** permet de la financer. L'indexation a toutefois priorité sur toute autre utilisation de l'excédent.
5. Le régime doit être un régime à prestations uniformes ou carrière; un régime à salaire final est interdit.
6. Toute amélioration n'est possible que si le régime demeure capitalisé et solvable.

3

Âge de départ à la retraite

- Formule de base (10 \$ par année pour chaque 100 \$ de cotisations) s'applique pour une **retraite à 65 ans**
- Retraite anticipée possible dès 55 ans, mais réduction de la rente de 6% par année d'anticipation
- Retraite après 65 ans entraîne une hausse de la rente de 6% par année. Le versement de la rente doit commencer à 71 ans



Un seul régime, mais un niveau de participation modulé

- **Un seul régime de retraite** commun (inter-entreprises) **pour l'ensemble des groupes communautaires et de femmes qui décideront d'adhérer volontairement** à ce Régime, avec une administration commune et une gestion commune des actifs, afin de bénéficier d'une masse critique, d'économies d'échelle et d'une capacité d'agir ensemble et solidairement comme mouvement
- **Chaque groupe peut choisir le niveau de cotisations** (et donc de prestations) pour l'ensemble de ses salariéEs. Ce niveau peut par la suite augmenter ou diminuer d'une année à l'autre, en fonction de la situation financière et de la volonté du groupe et des personnes salariées. **Chaque 100\$ de cotisation régulière versée «achète» une rente annuelle de 10\$ à 65 ans.**



Un régime à prestations déterminées par financement salarial apparaît l'approche la mieux adaptée

- La Loi et le Règlement encadrent strictement le Régime afin d'assurer le versement des cotisations requises et le paiement des rentes promises.
- Nous avons construit sur cette base en augmentant le contrôle du risque et en adaptant les dispositions du Régime à la réalité des groupes communautaires et de femmes.

3

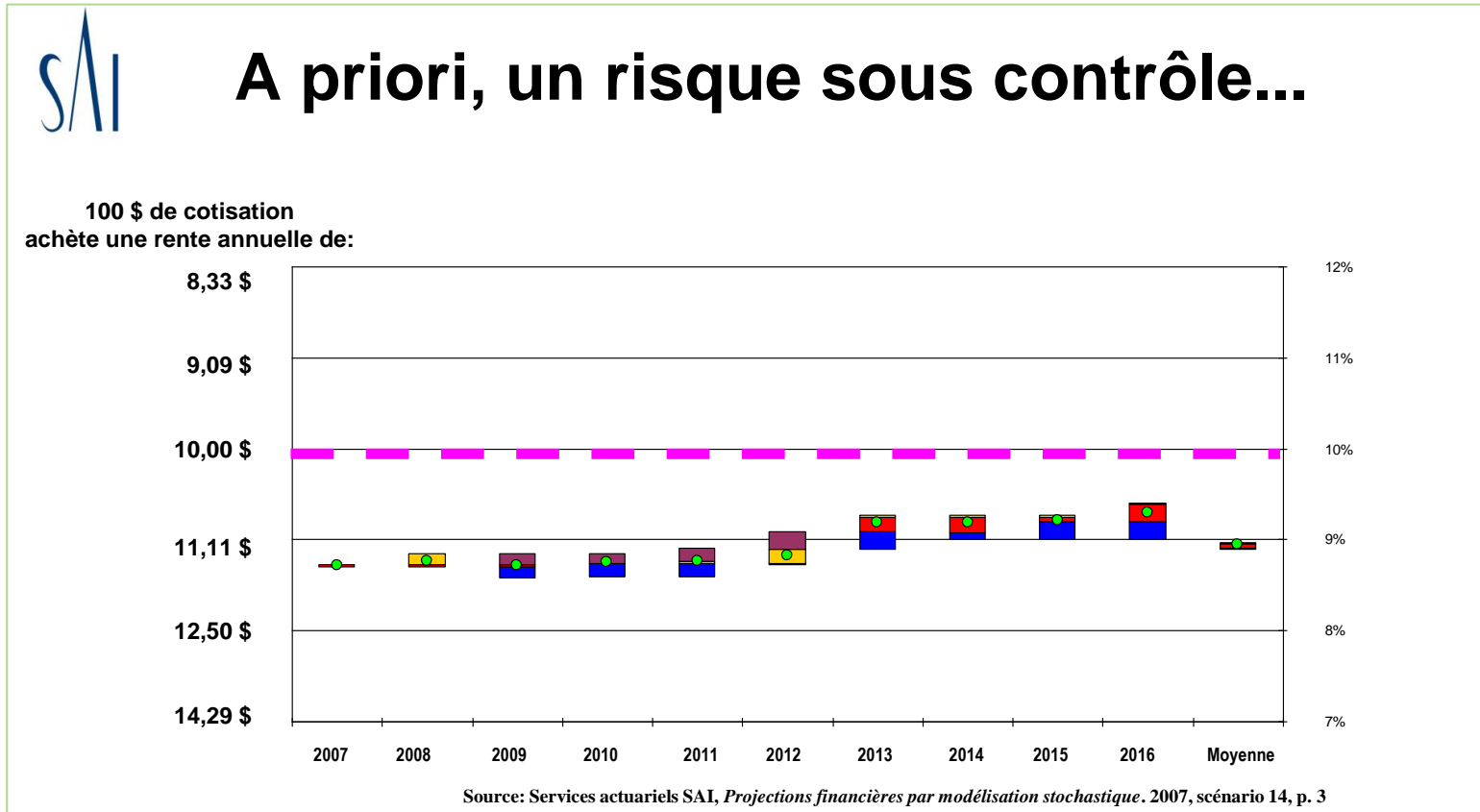
Un design qui concilie sécurité des prestations et stabilité de la cotisation

Pour assurer la stabilité de la cotisation, le RRFS des groupes communautaires et de femmes s'est donné en plus les deux mécanismes suivants:

1. **Un degré de conservatisme élevé dans la formule de rente** (chaque 100\$ de cotisation finance une rente annuelle de 10\$ à 65 ans, ainsi que l'indexation de ce crédit de rente et, de plus, les dépenses d'administration de chaque année sont comptabilisées dans le calcul du coût normal);
2. **Bâtir des réserves élevées:** pas d'indexation des rentes, et encore moins d'autres bonifications, à moins que les excédents n'excèdent les seuils prévus dans la Politique de financement et d'utilisation des excédents d'actifs, laquelle prévoit de plus un ordre d'utilisation des excédents axé sur la sécurité et l'équité intergénérationnelle



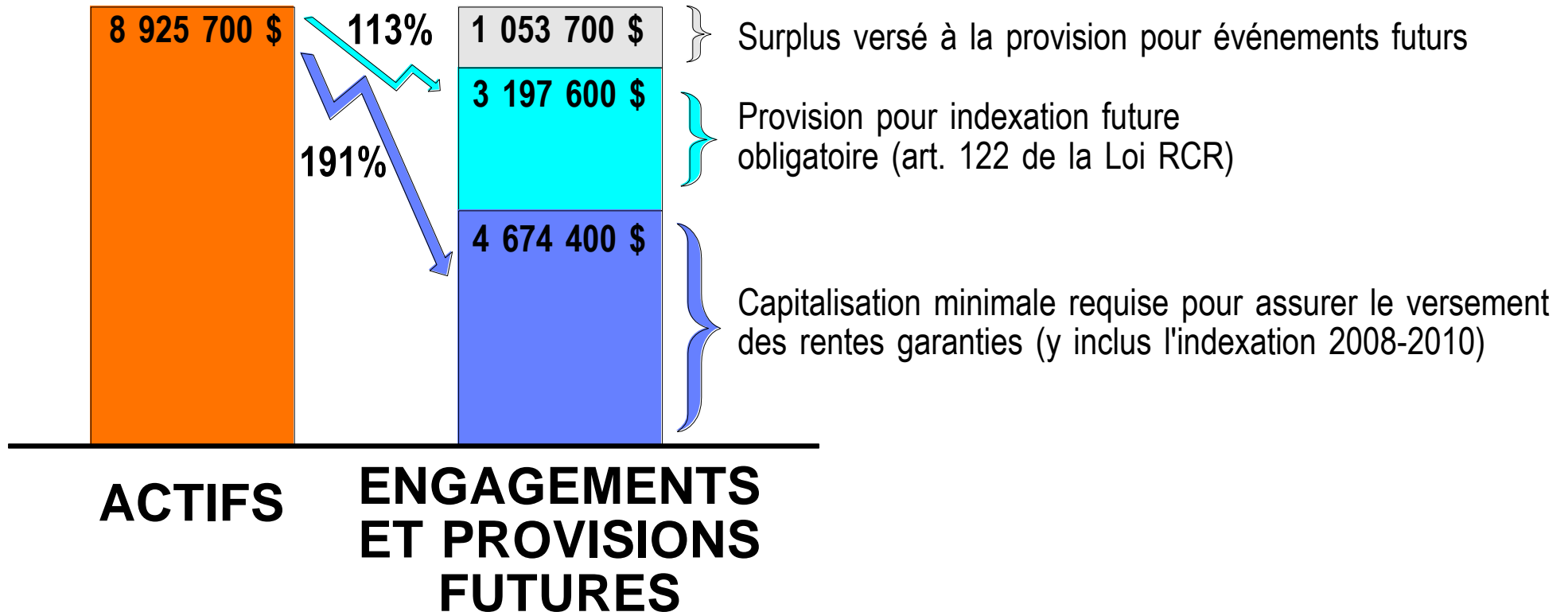
Une étude stochastique dès 2007 pour s'assurer que la formule tient la route



L'étude stochastique concluait qu'il y avait 90% des chances que 100\$ de cotisation achète une rente entre 10,75 \$ et 11,49 \$. Ces résultats ont confirmé notre volonté de retenir une formule de rente encore plus conservatrice, soit 10\$ de rente pour chaque 100\$ cotisé

3

La capitalisation du Régime au 31 décembre 2011 – Un régime en bonne situation financière



Après 3 ans, une réserve intéressante constituée pour assurer la sécurité des prestations promises et la stabilité des cotisations tout en permettant d'indexer les rentes acquises jusqu'au 31 décembre 2010.



3

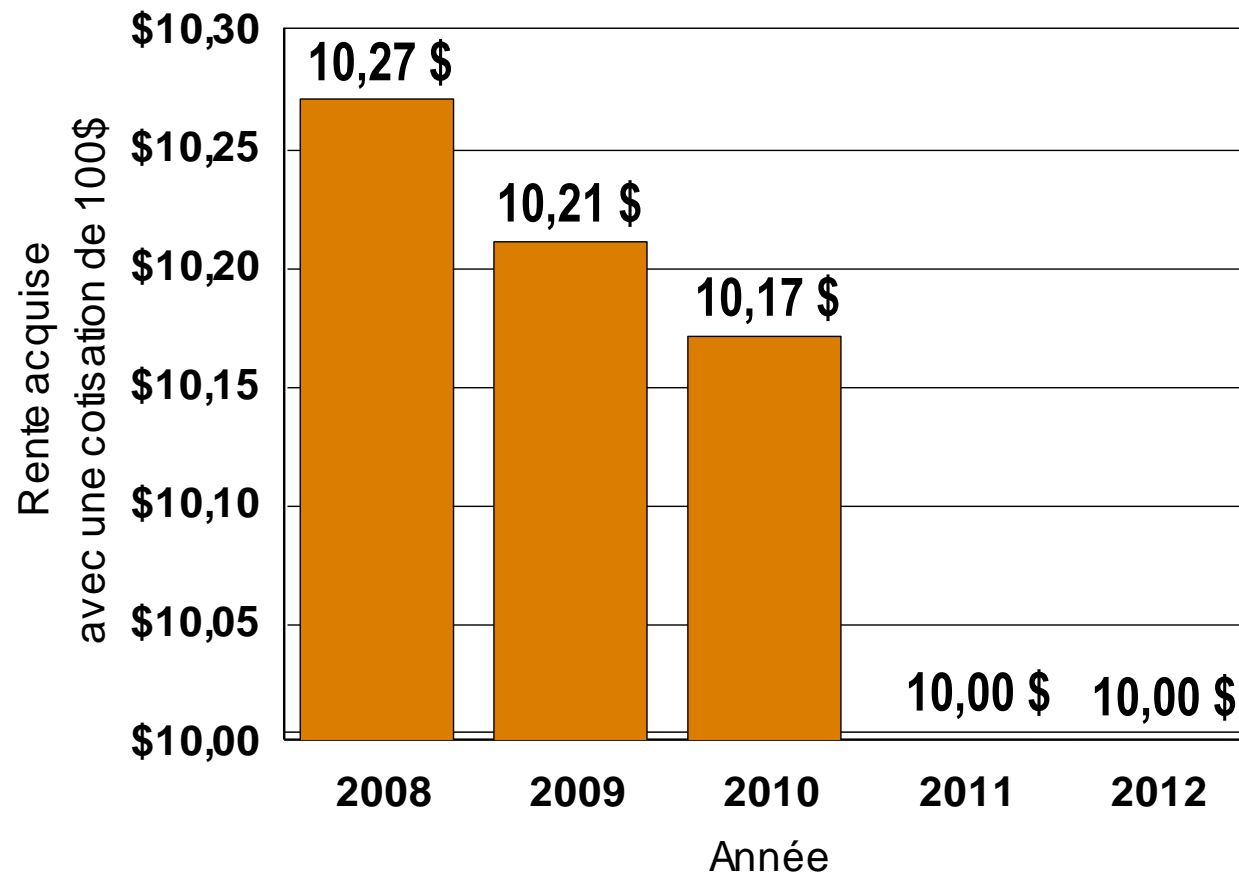
Une politique d'utilisation des surplus axée sur la sécurité et l'équité intergénérationnelle

Niveau de l'actif	Utilisation de l'excédent par le comité de retraite
Inférieur à 110% du passif (incluant la pleine réserve pour indexation)	L'excédent sert d'abord de réserve. 1) Combler, en tout ou en partie, tout déficit 2) Indexer un maximum de 3 ans (max. 4% / an)
Supérieur à 110% du passif (incluant la pleine réserve pour indexation), mais inférieur à 125%	1) Indexer toutes les années (max. 4%/an) 2) Convertir en crédit de rente additionnel toute cotisation d'équilibre versée par les participants actifs 3) Indexer toutes les années pour toute inflation excédant 4% 4) Ajuster le crédit de rente des participants, en tenant compte de tout ajustement déjà apporté, dans une perspective d'équité intergénérationnelle
Supérieur à 125% du passif (incluant la pleine réserve pour indexation)	1) Ajuster le crédit de rente des participants, en tenant compte de tout ajustement déjà apporté, dans une perspective d'équité intergénérationnelle 2) Toute autre amélioration décidée par le comité de retraite



3

Évolution de la rente achetée par 100 \$ de cotisation selon l'année où la cotisation a été versée



L'indexation est accordée lorsque la situation financière du Régime le permet et qu'elle ne compromet ni la sécurité des prestations ni la stabilité de la cotisation, lesquelles sont prioritaires.



4

La gestion de la Caisse de retraite : équilibrer risque et rendement



Un design avec des marges élevées au niveau du passif qui permet une politique de placement dynamique

Les marges élevées au niveau du design du régime (conservatisme dans les hypothèses, réserve pour indexation) permettent à ce type de régime de se donner une politique de placement dynamique et diversifiée (60% actions et 40% obligations)

1. Le niveau élevé des réserves permet d'absorber la volatilité des marchés tout en bénéficiant d'un rendement attendu nettement plus élevé à long terme.
2. Sur la base de ce rendement attendu plus élevé, le meilleur estimé qu'on peut faire est que ce type de régime devrait générer à long terme une rente plus élevée qu'une rente carrière pleinement indexée et ce, malgré le niveau élevé de réserves à conserver, ce qui en fait une option financièrement *efficente*.

4

La structure de gestion en place

Classe d'actifs

Fonds et gestionnaire

Obligations canadiennes
(40%)

Obligations long terme **Fiera** (15%)
Fonds de revenu **Beutel Goodman** (25%)

Actions canadiennes (30%)

Fonds d'actions canadiennes **Éthique** (12,5%)
Actions canadiennes **BlackRock actif** (12,5%)
Fonds de sociétés à petite capitalisation **Bisset** (5%)

Actions mondiales (30%)

Actions mondiales **de recherche MFS** (13%)
Actions mondiales **Hexavest** (13%)
Fonds d'actions de marchés émergents **DGIA** (4%)

Tous ces fonds se retrouvent sur la plateforme de placements de **Desjardins Sécurité financière (DSF)**, et **Fiducie Desjardins** en assure la garde de valeurs.

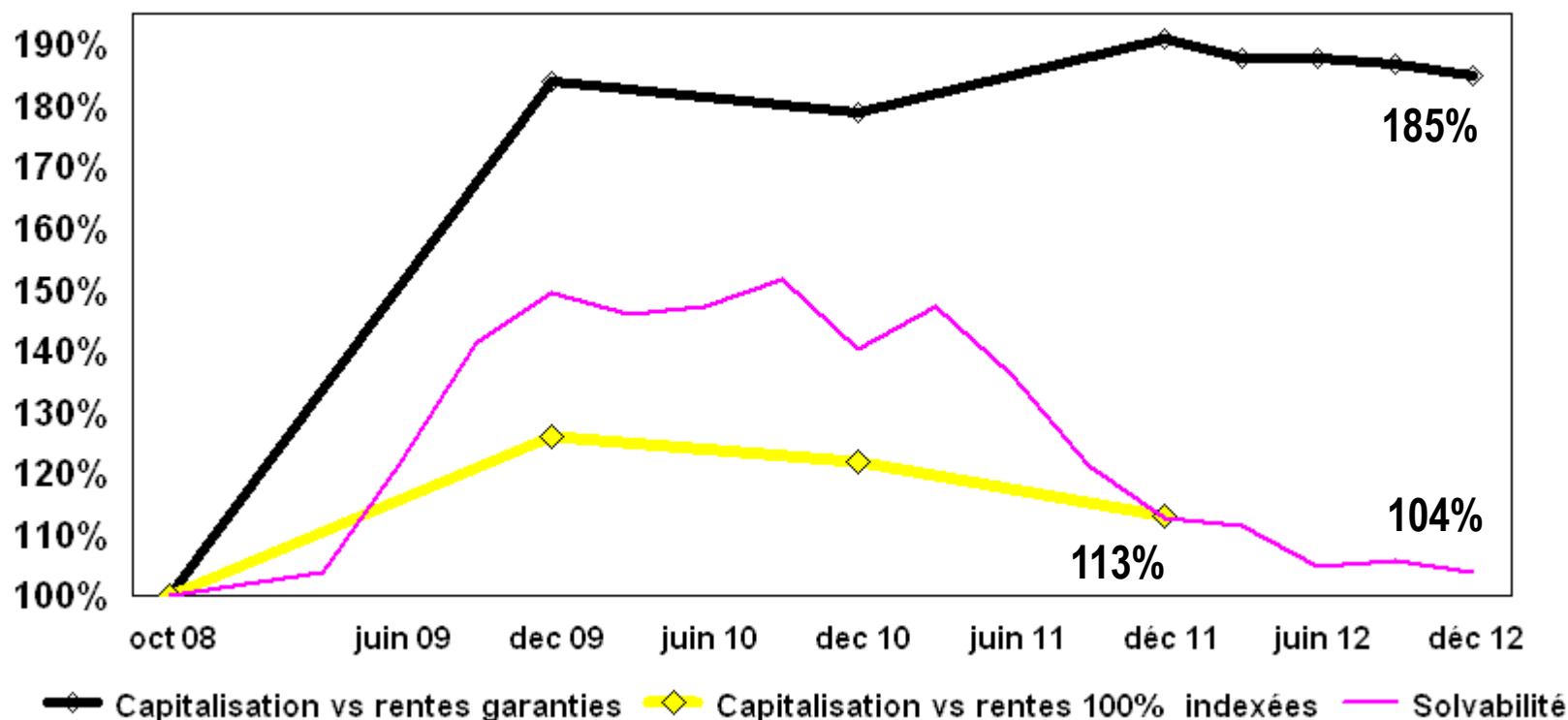
Les fonds du Régime sont en sécurité et font l'objet d'une garde de valeurs et d'une gestion professionnelle. 40% des actifs du Régime sont gérés au Québec.



4

Un régime conçu avec des réserves importantes pour faire face aux fluctuations

Capitalisation ou solvabilité (en %)



La mesure la plus importante est **la capitalisation par rapport aux rentes garanties**, qui mesure la capacité du Régime de payer les rentes garanties promises. La capitalisation par rapport aux rentes indexées mesure les actifs dont dispose le Régime s'il voulait garantir **immédiatement** la pleine indexation annuellement jusqu'au décès de tous les participants. La solvabilité mesure la situation du régime si le Régime terminait et devait acheter des rentes assurées : elle sert à verser l'argent à ceux qui quittent le Régime. À noter que les mesures après le 31 décembre 2011 sont des estimés.



Des prix qui reconnaissent l'apport, l'intérêt de son approche et les réalisations du Régime



Plan Sponsor Award, 2010



Prix «Initiative gagnante», 2008



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes

Pour plus de renseignements :

Marie Leahey, coordonnatrice générale ( 1402)

Sylvia Roy, coordonnatrice administrative ( 1401)

Tél. : (514) 878-4473 / 1 (888) 978-4473

Courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca

Site Internet : www.regimeretraite.ca

